

## ADMINISTRATION

### ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de Santé

**Décision n° 2008-01-001-2/MJ du 16 janvier 2008 portant nomination  
du président de la commission évaluation des stratégies de santé**

NOR : SJSX0830930S

Le collège de la Haute Autorité de santé,  
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;  
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique ;  
Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 9 mars 2006 nommant Mme Rochaix (Lise), membre du collège de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la décision n° 2006.03.011/SG du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président, des vice-présidents et des membres de la Commission évaluation des stratégies de santé ;  
Vu le règlement intérieur du collège modifié par la décision n° 2006.03.010/SG du 23 mars 2006 ;  
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;  
Vu la délibération du collège du 16 janvier 2008,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Rochaix (Lise) est renouvelée dans ses fonctions de président de la commission évaluation des stratégies de santé.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 16 janvier 2008.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS